PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 10 septembre 2012 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : M. Éric Maltais, conseiller

M. Luc Cauchon, conseiller

M. Jean-Marc Tremblay, conseiller

M. Réal Asselin, conseiller Mme Noëlla Dufour, conseillère

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Rémy Guay

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO. 9845-09-12

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 août 2012
- 4. Appel d'offres et soumissions
- 5. Administration, finances et ressources humaines
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Tournoi de curling Challenge Casino
 - 5.3 Appui contre la réforme du régime d'assurance-emploi
 - 5.4 Mandat de signatures pour le renouvellement de l'entente relative aux conditions de travail du directeur du service incendie
 - 5.5 Programme « Un enfant, un arbre, pour qu'ils s'épanouissent ensemble »
- 6. Travaux Publics
- 7. Urbanisme et environnement
 - 7.1 Demande de PIIA, 68 rue Antoine-Grenier
 - 7.2 Demande d'autorisation au MDDEP borne sèche chemin Snigole
 - 7.3 Demande d'autorisation au MDDEP consolidation berges
- 8. Sécurité incendie
 - 8.1 Semaine de la prévention des incendies
- 9. Loisirs, culture et tourisme
- 10. Avis de motion et règlements
 - 10.1 Adoption du règlement VC-426-12 Développement domiciliaire
- 11. Comptes
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires d'août 2012
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 août 2012
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION NO. 9846-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, AP-PUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛ-MENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent les procèsverbaux de l'ouverture des soumissions pour le soutirage et la déshydratation des boues de l'étang aéré no. 1 ainsi que de l'assemblée extraordinaire du 30 août 2012 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 *OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES* RÉSOLUTION NO. 9847-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

•	Club de Pétanque les Élans de Clermont Soirée de fin de saison	50 \$
•	Fondation Terry Fox Journée Terry Fox du 16 septembre 2012	50 \$
•	Société de la Sclérose Latérale Amyotrophique du Québec Marche pour la SLA de Charlevoix le 9 septembre 2012	50 \$

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

5.2 TOURNOI DE CURLING CHALLENGE CASINO RÉSOLUTION NO. 9848-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont appuie le Club de Curling Nairn Inc. dans ses démarches afin d'obtenir de la régie des permis d'alcool, des courses et des jeux un permis pour la vente de boissons alcoolisées lors du tournoi de curling "Challenge Casino " qui se tiendra du 22 au 25 novembre 2012, à l'aréna de Clermont, située au 31 rue Larouche.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean Bourque, 60 rang du Ruisseau-des-Fresnes, La Malbaie (Qc) G5A 2C8.

5.3 APPUI CONTRE LA RÉFORME DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI RÉSOLUTION NO. 9849-09-12

ATTENDU QUE la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et travailleurs les plus précaires;

ATTENDU QUE cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QUE le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

ATTENDU QUE cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

ATTENDU QUE d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

ATTENDU QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

ATTENDU QUE ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

ATTENDU QUE cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE LA VILLE DE CLERMONT :

exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assuranceemploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région;

exige du gouvernement fédéral d'être consultée sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

QUE la présente résolution soit adressée au Conseil Central Québec Chaudière-Appalaches, CSN, 155 Boulevard Charest-Est, bureau 200, Québec, Qc G1K 3G6.

5.4 MANDAT DE SIGNATURES POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE IN-CENDIE

RÉSOLUTION NO. 9850-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à procéder au renouvellement de l'entente relative aux conditions de travail du directeur du service incendie.

5.5 PROGRAMME « UN ENFANT, UN ARBRE POUR QU'ILS S'ÉPANOUISSENT ENSEMBLE »

RÉSOLUTION NO. 9851-09-12

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire souligner de façon spéciale la naissance ou l'adoption d'un enfant sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire également sensibiliser ses citoyens dans l'importance d'embellir le milieu de vie et d'offrir un environnement pur aux générations futures ;

ATTENDU QUE cette initiative s'inscrit dans les objectifs de la politique familiale en vigueur sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont met en place le programme « Un enfant, un arbre, pour qu'ils s'épanouissent ensemble ». Pour la première année de plantation, soit l'année 2013, les parents dont les enfants seront nés (ou adoptés) le 1^{er} avril 2012 ou après seront admissibles à présenter une demande à l'Hôtel de Ville de Clermont.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et responsable de la Politique familiale de la MRC de Charlevoix-Est.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE PIIA – 68 RUE ANTOINE-GRENIER RÉSOLUTION NO. 9852-09-12

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA a été déposée concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 68 rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone 80-H où le Règlement relatif aux PIIA est applicable;

CONSIDÉRANT QUE la construction proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2012-09-286, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Clermont recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 68 rue Antoine-Grenier.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet de construction tel que présenté.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 DEMANDE D'AUTORISATION MDDEP – BORNE SÈCHE CHEMIN SNIGOLE RÉSOLUTION NO. 9853-09-12

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit procéder à l'installation d'une borne fontaine sèche sur le Chemin Snigole à Clermont;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont confirme le mandat de monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur à l'emploi de la Ville de Clermont à préparer les documents requis en vue d'une demande de certification d'autorisation au Ministère du développement durable et des parcs du Québec pour effectuer ces travaux;

7.3 DEMANDE D'AUTORISATION MDDEP – CONSOLIDATION BERGES RÉSOLUTION NO. 9854-09-12

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit procéder à des travaux de consolidation des berges dans un secteur du Parcours des Berges Alexis le Trotteur;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, AP-PUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont confirme le mandat de monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur à l'emploi de la Ville de Clermont à préparer les documents requis en vue d'une demande de certification d'autorisation au Ministère du développement durable et des parcs du Québec pour effectuer ces travaux;

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2012 RÉSOLUTION NO. 9855-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE tel que décrété par le Ministère de la sécurité publique, que la semaine du 7 au 13 octobre 2012 soit déclarée « SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2012 » sous le thème « Notre plan d'évacuation, on l'a fait » et que tous les citoyens soient invités à changer la pile de l'avertisseur de fumée pour qu'il soit toujours en état de fonctionner.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-426-12 – DÉVELOPPEMENT DOMICI-LIAIRE

RÉSOLUTION NO. 9856-09-12

ATTENDU que la construction domiciliaire a connu un essor considérable au cours des dernières années ;

ATTENDU que le nombre de terrains disponibles n'est plus suffisant et qu'il faut procéder à l'aménagement de nouveaux terrains ;

ATTENDU QUE le coût des travaux susmentionnés, y compris les frais incidents (plans, devis, surveillance, contrôle qualitatif, arpentage, les frais légaux), est estimé à 1 565 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2012 ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-426-12 concernant le développement de nouveaux terrains.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'AOÛT 2012 RÉSOLUTION NO. 9857-09-12

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés d'août 2012 au montant de 255 603,26 \$ ainsi que le versement des salaires d'août 2012 au montant de 68 898,76 \$, conformément à la liste présentée portant le numéro P1-2012-09-10.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-08-2012 RÉSOLUTION NO. 9858-09-12

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'août 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2012 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 116 930,31 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2012-09-1161, conformément à la liste présentée portant le numéro P1-2012-09-10.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE* RÉSOLUTION NO. 9859-08-12

LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE	IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR l'assemblée soit levée à 20 h 15.
Rémy Guay Maire-suppléant	
Brigitte Harvey Directrice générale	